



## Xxxxxx : refus de remboursement d'abonnement

Par **Deckard**, le **02/02/2011** à **15:47**

Bonjour,

Dans un moment de faiblesse, j'ai fait l'énorme bêtise de souscrire un abonnement payant de 3 mois sur le site de rencontre xxxxxx, pour la somme de 117 euros, le 31 Janvier 2011.

C'est à ce moment là que je me suis rendu compte qu'en réalité, la plupart des profils sont des profils "fantômes", des gens qui ne se connectent plus depuis plus d'un mois, mais qui reste renseignés dans leur base de données.

De plus, ceux qui ont un abonnement gratuit sont dans l'impossibilité de répondre à plus de deux messages et il n'est renseigné nulle part dans les profils leur type d'abonnement. Donc en gros on s'inscrit, on paye, et c'est le désert à cause de ce système payant/gratuit.

Le lendemain matin, me rendant compte de l'arnaque par moi même et après avoir lu des dizaine de témoignage du même genre sur le net, je décide d'utiliser mon droit de rétractation de 7 jours et leur téléphone.

Mais, la personne au téléphone m'indique qu'ils ne peuvent en aucun cas me rembourser car leur CGU indique qu'à partir du moment où l'on a utilisé des services payant, dans mon cas l'envoi de messages à des membres pour la plupart dans l'impossibilité de me répondre si ils ont un abonnement gratuit, le remboursement est impossible.

En gros, on a le droit selon eux de se faire rembourser uniquement dans le cas de figure où l'on aurait pas utilisé les services payants, ce qui me parait quand même être une sacrée arnaque. Je n'ai jamais vu ça nulle part ailleurs, j'ai déjà acheté des app iphone, les ai

utilisées et finalement déçu, j'ai réussi à me faire rembourser par Apple sans aucun problème.  
Donc je serai ravi d'avoir des pistes car je ne sais pas trop quoi leur répondre.  
Merci d'avance.

Par **Favos**, le **21/02/2011 à 22:35**

Bonjour,

A quel numéro les avez-vous contacté svp?  
Merci.

Par **mimi493**, le **21/02/2011 à 22:36**

[citation]En gros, on a le droit selon eux de se faire rembourser uniquement dans le cas de figure où l'on aurait pas utilisé les services payants, ce qui me paraît quand même être une sacrée arnaque. Je n'ai jamais vu ça nulle part ailleurs,[/citation]  
C'est pourtant la loi et la majorité des prestataires l'appliquent comme ça

Par **Flora2235**, le **16/07/2013 à 20:18**

Bonjour,

Même lorsqu'on utilise le service gratuit, on se fait piéger quand-même : Sans s'en rendre compte, on coche qu'on est d'accord avec leurs conditions particulières, à savoir que ce sera payant après les 3 mois gratuits. Sauf que la plus part d'entre nous ne voyons pas ces petites lignes.... Actuellement, ils me menacent avec une société de recouvrement : xxxxxx, mais il hors de question de céder à leur abonnement abusif.

Par **amajuris**, le **16/07/2013 à 20:24**

bjr,

si vous devez cocher pour obtenir un service c'est bien.

dans certains cas, il faut décocher la case si vous ne voulez pas du service, c'est encore plus vicieux.

il faut être vigilant.

et si le site n'est pas hébergé en france, c'est perdu d'avance.

cdt

Par **Flora2235**, le **16/07/2013** à **21:05**

Non, ce n'est pas perdu d'avance (ils ne connaissent pas mon n° de carte bancaire !) car xxxxxx n'a aucun pouvoir juridique et je suis sûr d'avoir gain de cause si je contacte la société de consommateurs. Mais pour l'instant, je les ignore, c'est ce qu'il y a de mieux à faire.  
Cordialement.

Par **Lag0**, le **21/05/2016** à **19:00**

[citation] je suis sûr d'avoir gain de cause si je contacte la société de consommateurs. [/citation]  
Bonjour,  
Qu'entendez-vous par là ?